
DECRET N° 7023/025 DU 13 JAN 2022
Portant nomination des membres du Conseil
d'Administration de l'Institut National de la Statistique
(INS).-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;
- Vu le décret n°2001/100 du 20 avril 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Institut National de la Statistique ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n°2019/320 du 19 juin 2019 précisant les modalités d'application de certaines dispositions des lois n° 2017/010 et 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics et des entreprises publiques,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés membres du Conseil d'Administration de l'Institut National de la Statistique, pour une durée de trois (03) ans, renouvelable une fois, les personnalités ci-après désignées :

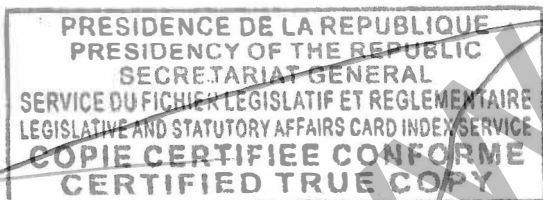
- Représentant de la Présidence de la République :
Monsieur AHMADOU SALI.
- Représentant des Services du Premier Ministre :
Monsieur EMINI Christian Arnault.
- Représentant du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire :
Monsieur TEUBISSI NGANGUEU Francis.



- Représentant du Ministère des Finances :
Monsieur NGAKOUMDA Gabriel.
- Représentant du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural :
Monsieur MBAIRANODJI André.
- Représentant du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique :
Monsieur NTAKEU KOUMTOUZOI Bruno.
- Représentant des Groupements Patronaux :
Monsieur BATONGUE Alain Blaise.
- Représentant élu du Personnel :
Monsieur MAVASSI BIBANGA Fabien Germain.

ARTICLE 2.- Le nom du nouveau représentant du Ministère chargé de la politique de la population sera communiqué en temps opportun au Président du Conseil d'Administration.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-



Yaoundé, le 13 JAN 2022

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

